

## GENERALITES

**La bibliographie est obligatoire** pour tout auteur d'une production écrite ou orale car elle est la liste des **références des documents consultés et exploités**. Elle est donc élaborée à partir de chaque document source aussi nommé « document primaire ».

**La bibliographie est obligatoire pour tout auteur d'une production pour deux raisons :**

- **Respect d'une norme d'écriture** : tout document consulté et exploité doit être référencé dans le respect d'une norme nationale ou internationale ;
- **Respect du droit d'auteur** : « Le nom de l'auteur et la référence du document doivent être clairement identifiés » (1, p.70) par respect au droit d'auteur comme défini dans le Code de la Propriété intellectuelle et artistique (2) où « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] » (2, art. L.111-1) :

**Droit moral** : « L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible [...] » (2, art. L.121-1).

**Droit patrimonial** : « Le droit d'exploitation appartenant à l'auteur comprend le droit de représentation et le droit de reproduction » (2, art. L122-1).

Attention : le non-respect de ce droit peut être qualifié de plagiat.

**Le plagiat** peut être « de la simple citation sans guillemets à la recopie servile de paragraphes entiers, en passant par l'emprunt de la trame d'une histoire » (1, p.70).

Il convient donc de respecter le droit de citation, comme le recommande l'ENSSIB, l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (1, p.70-71) :

Identification du document : elle se fait par la saisie de la référence bibliographique,

Identification de la citation : elle apparaît clairement au sein de l'œuvre qui cite,

Respect du droit moral : la citation doit respecter la pensée de l'auteur.

**La bibliographie est utile et indispensable pour tout lecteur pour trois raisons :**

**Identifier** les sources utilisées pour développer la problématique, l'axe de recherche du travail,

**Retrouver** le texte original grâce à la référence bibliographique de chaque document consulté et exploité,

**Evaluer** l'importance et la valeur des documents cités.

Astuce : il est conseillé de prendre connaissance des normes bibliographiques dès le début de toute production (écrite ou orale) afin d'établir sa bibliographie au fur et à mesure de la progression de son travail. Certains outils, comme la fiche de lecture, sont utiles pour recenser les documents exploités. La fiche de lecture permet de noter la référence bibliographique et les idées principales du document.

### Bibliographie

(1) *Ressources électroniques pour les étudiants, la recherche et l'enseignement*. 7e éd. Villeurbanne : ENSSIB, 2011.

(2) *Partie législative : Première partie la propriété littéraire et artistique. Code de la propriété intellectuelle* [en ligne]. Version consolidée au 25 avril 2016 [Consulté le 10 mai 2016].

Disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414>

